



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H. »*

RAPPORT D'ACTIVITES DE JANVIER 2013

0. INTRODUCTION

Partant d'une analyse contextuelle, nous voulons faire une appréciation de l'évolution de la situation des droits humains dans leur ensemble, à travers ce premier rapport mensuel de l'année 2013. Nous voulons toucher essentiellement le niveau de respect des droits fondamentaux de la personne humaine grâce à une analyse approfondie des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des citoyens, des cas de viol en tant qu'atteintes à la dignité humaine susceptibles d'entraîner des retombées sur le plan psychologique, physique et moral des personnes, des cas de torture comme atteinte à l'intégrité humaine imposée aux personnes privées de liberté.

En tant qu'organisation de protection des droits des personnes détenues, l'APRODH focalisera aussi son attention sur l'évolution de la situation carcérale dans différents établissements pénitentiaires ainsi que les conditions de détention dans les cachots de la police judiciaire des communes. Le présent rapport relatara ensuite les activités quotidiennes en termes d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement juridique de nombreuses personnes qui ne cessent de venir aussi bien au siège que dans les antennes, demander de l'aide ou des conseils juridiques, de même que le suivi de leurs dossiers judiciaires.

Bref, le présent rapport s'articule sur les points suivants:

- Premièrement, le contexte sécuritaire, politique, judiciaire et social qui a prévalu au cours du mois;
- Deuxièmement, les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique ;
- Troisièmement, les cas de viol et de torture;
- Quatrièmement, la situation carcérale ;
- Cinquièmement, les activités d'assistance juridique, psychologique et d'orientation des victimes de violation des droits humains.

En guise de conclusion à ce rapport, nous proposons aux différentes parties prenantes des pistes pour l'amélioration du respect des droits humains.

I. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL

I.1. Sur le plan sécuritaire

La situation sécuritaire du mois de janvier 2013 n'a pas été bonne dans plusieurs localités du pays, car, à côté de la tranquillité des citoyens qui a été perturbée, nous avons répertorié un nombre important de personnes tuées.

En province Kayanza, deux corps flottants ont été observés, le premier sur la rivières Kayave au niveau de la commune Kayanza, le second sur la Ruvubu en commune Muhanga.

Le site de Businde a souvent été le théâtre de violences entre la police et les adeptes de la nommée Euzébie.

Les déplacés du site Ruhororo dans la Province de Ngozi ont passé trois nuits blanches craignant l'attaque des *imbonerakure* qui veulent les contraindre à retourner chez eux.

Le chef lieu de la province Kirundo a connu, tout au long du mois, des vols nocturnes répétitifs dans les ménages créant, de surcroît, la panique dans la population.

Dans la province de Bujumbura Rural et plus précisément en commune Kabezi, la sécurité a été mise en cause par les jeunes affiliés au parti CNDD-FDD appelés Imbonerakure. En effet, dans la zone Mubone, ces jeunes conduits par HAVYARIMANA Didace, font des rondes nocturnes gourdins et machettes à la main et cela ne manque pas de semer la peur au sein de la population. L'administration communale qui déplore le comportement de ces jeunes a promis d'y faire face.

Dans la nuit du 13 au 14 janvier 2013, les positions militaires de Vugizo, en commune Mutimbuzi, ont été la cible d'attaques perpétrées par des groupes armés de fusils. Dans la même commune de Mutimbuzi, zone Maramvya, une grenade a été lancée au domicile de feu HATUNGIMANA Nestor lorsqu'une foule de personnes y observait le deuil au lendemain de l'assassinat de ce dernier. Soulignons qu'un militaire frère du défunt a failli être tué par un groupe de gens présumés être des Imbonerakure.

Dans la Province CIBITOKÉ, des passages des groupes armés venant de la RD CONGO vers la KIBIRA ont été, à maintes reprises, signalés dans certains endroits. Par exemple, dans la nuit du 03 au 04 janvier 2013, la population dit avoir vu des hommes armés de fusils estimés à 20, traversant la RUSIZI dans la localité de RUKARAMA en commune Rugombo et se dirigeant vers les montagnes.

En commune Rugazi de la province Bubanza (colline Kayange, zone Muzinda), une explosion d'une grénade a retenti dans la nuit du 02 janvier 2013 dans le ménage de MAHARA Innocent. Au cours de cette attaque, 8 personnes de la même famille ont été blessées. Selon les sources sur place, les conflits fonciers en seraient à la base. Les présumés assassins (BUKEYENEZA Joseph et NTIHARIRIZWA Firmin) ont directement été appréhendés et conduits à la prison Bubanza.

I.2. Sur le plan politique

En province de GITEGA, MUKAMA Divin, qui avait été arrêté le 09/01/2013 au Marché de RUVUMERA à Bujumbura, avec comme chef d'accusation la *participation aux bandes armées*, a été transféré à GITEGA le 25/01/2013. Selon les témoignages des ses codétenus, il aurait été retourné à BUJUMBURA, le 27/01/2013 par un agent du SNR prénommé Onésime sans être interrogé. Le but de son transfert à Gitega serait de l'imposer à charger deux individus en détention dans la prison de cette ville et qu'il ne connaissait même pas.

En date du 19/01/2013 les Imbonerakure de la ville de Bujumbura ont fait une marche d'ensemble avec ceux de la province Ngozi qu'ils avaient invités auparavant. Cela n'a pas du tout plu aux leaders des partis de l'opposition car, selon eux, chaque fois qu'ils veulent réunir leurs membres, ils se heurtent au refus catégorique du Ministre de l'Intérieur alors que ce n'est pas le cas pour le parti au pouvoir qui lui, exerce en toute liberté.

I.3. Sur le plan judiciaire

Une nette amélioration se fait remarquer sur le plan judiciaire car le récent désengorgement des maisons de détention a contribué à la diminution du surnombre remarqué dans les milieux carcéraux. Le nouveau système de permanence pénale a, certes, des avantages mais aussi des inconvénients si le juge pénal ne fait pas preuve de sagesse et de vigilance.

Au cours de ce mois de Janvier 2013, il y a eu l'itinérance des magistrats du T.G.I de Mwaro pour des audiences publiques dans des procès impliquant des prévenus logés dans la prison de Muramvya et 21 affaires étaient sur l'extrait de rôle. Parmi ces affaires, 6 seulement ont été prises en délibéré et 15 autres ont été remises à des dates ultérieures. Signalons que dans ces affaires, il y avait deux cas de viol mais, suite au manque de témoins, elles n'ont pas pu être traitées. Le T.G.I a demandé à l'APRODH d'appuyer la prochaine itinérance surtout pour les cas de viol et des mineurs.

Pour la province de Muramvya, la population se réjouit du fait que le T.G.I de Muramvya organise des audiences parallèles (affaires civiles et affaires pénales) afin que les détenus comparaissent en temps utile. Dans, la province Bujumbura –Rural, il est signalé des cas d'irrégularité qui méritent d'être corrigés surtout dans le traitement des dossiers pénaux au niveau du service de greffe pénal. Les dossiers sont fixés par le parquet, mais l'on remarque toujours que les prévenus passent de longues périodes sans être cités.

Une lenteur des dossiers judiciaires se remarque dans toute la région Centre - Est surtout pour les détenus ressortissant de la Province KARUSI où plusieurs le sont sur des pièces de validité largement expirée.

En Province Ruyigi, le dossier de MAZOYA Patrice, Ex - Chef de zone NYABITARE, poursuivi pour des actes de torture, vient de passer plus de quatre mois en délibéré.

En date du 08/01/2013, la Cour d'Appel de Gitega a rendu un arrêt sur l'affaire RUVAKUKI Hassan et consorts.

Après la requalification des faits, RUVAKUKI Hassan, MIBOHE Karim, NDIKE Fabien, NDORICIMPA Alain Gérard, NTEZIMANA Idi, NTIRWONZA Alexis, SINDAYIGAYA Nestor, NGENDABANYIKWA Barthélémy, IRAMBONA Christophe, BUHONYORI Alfred et BAREKAYO Emmanuel ont été accusés de participation à une association formée dans le but d'attenter aux personnes et aux propriétés (Art 475 du CPLI) et *ont été condamnés de 3 ans de SPP*.

La cour a confirmé le jugement rendu pour BARANDERETSE Méthode, NIRAGIRA Gervais, MPAWENAYO Isaac, NDAYIZIGIYE Pontien, NYANDWI Cyriaque, NIYONSABA Valentin, BAZIKWANKANA Léonidas, MPANGAJE Jérôme et NDAYIRAGIJE Alexandre qui *ont été condamnés à la prison à perpétuité* après être accusés d'actes de terrorisme.

Enfin, SINDIMWO Christine, NDEREYIMANA Emmanuel et KARENZO Hassan ont été rendu coupables de complicité aux actes de terrorismes et *ont été condamnés à 20 ans de SPP*.

En province Cibitoke, nos observateurs notent toujours que la population est poursuivie par la police judiciaire pour des affaires civiles. Au niveau du Parquet, des cas d'intimidation à l'endroit de la partie plaignante avec des amendes pour les contraindre d'abandonner le dossier sont souvent signalés. C'est le cas de Madame AKIMANA Adeline qui poursuivait les présumés assassins de son époux NTAKARUTIMANA Dieudonné. Mais, au lieu d'être écouté, elle a été mise au cachot avec ses deux témoins et ont été relaxés après avoir payé une somme de 150.000 FBU et le dossier a été classé sans suite.

En province Bubanza, l'affaire qui opposait le journaliste de la RPA Eloge NIYONZIMA aux jeunes IMBONERAKURE Jean de Dieu MAYONDI et Elie a été rendue le 28/12/2012 par le TGI Bubanza. A la grande surprise du public, ces 2 Imbonerakure ont été acquittés. Précisons qu'ils étaient accusés d'avoir sérieusement battu ledit journaliste, dans la nuit du 26 au 27 /7/2012.

Le procès du Lieutenant NIYONKURU François qui été accusé de participation dans le massacre de Gatumba a été rendu le 18/1/2013 après quoi il a été acquitté par le TGI Bubanza, puis élargi le même jour.

Enfin, en Mairie de Bujumbura, la Cour Suprême a rendu son verdict concernant le dossier Ernest MANIRUMVA le 25/01/2013. Dans ce verdict, la Cour a décidé d'acquitter l'un des accusés, de commuer la peine à perpétuité de deux des accusés en condamnation à purger 20 ans de servitude pénale, tandis qu'elle a maintenu la peine de prison à perpétuité pour le commerçant Hilaire NDAYIZAMBA.

I.4. Sur le plan social

Plusieurs problèmes handicapent la vie de la population déjà sous l'emprise de la pauvreté et de la précarité grandissante de la vie dans tout le pays.

En effet, dans la région Nord du pays, les conflits fonciers, la polygamie et l'usure sont des maux qui détériorent la cohésion sociale, enfonçant la population dans un gouffre de misère. L'injustice sociale est une réalité pour l'accès aux services publics et la corruption se montre toujours grandissante.

Dans la région Centre – Est, des cas de litiges fonciers font le gros des dossiers pendants devant les différentes juridictions de la région, des conflits familiaux de toute nature (les violences basés sur le genre, les violences domestiques, les violences conjugales, les problèmes de succession, la polygamie ou le concubinage, ...) sont le long des jours signalés ici et là.

En province de Ruyigi, des cas de personnes accusées d'empoisonnement et de sorcellerie s'observent. En commune Ruyigi, YUNZUGURU Nicodème et sa femme CUBWA Imelde ont été forcés par la population à fuir leur foyer depuis le 17/01/2013 sous la menace d'être lynchés.

Enfin, la Mairie de Bujumbura a connu une catastrophe à nulle pareille : le marché central de Bujumbura a pris feu en date du 27 Janvier 2013. Les commerçants et les autres citoyens assistaient impuissants à la consommation de cette place qui constituait leur gagne – pain. Etant donné que toutes les marchandises ont péri dans cet incendie, il va sans dire que l'économie burundaise va en souffrir de manière profonde. Notons à toutes fins utiles qu'une commission d'enquête sur les causes de cet incendie a aussitôt été mise sur pied et jusqu'à présent, les résultats n'ont pas encore été annoncés à la population. Les commerçants sont encore dans la désolation et l'errance pour trouver où exercer leurs activités. Entre temps, les hautes autorités du pays ont promis d'aménager le terrain de football se trouvant tout près du COTEBU (Complexe Textile de Bujumbura) pour y caser ces commerçants en attendant que le marché central soit reconstruit. En même temps, le pouvoir en place a promis d'indemniser les perdants et un compte aurait déjà été ouvert pour recevoir les aides des uns et des autres.

II. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE

II.1. Présentation générale

L'année 2013 a débuté avec dans la violence en général et un nombre très élevé de personnes assassinées en particulier. Certes, nous n'avons pas de comparaisons à faire car nous sommes encore au début de l'année, mais toujours est – il vrai que les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique n'ont pas diminué si l'on en croit les rapports antérieurs de nos observateurs des droits humains établis dans toutes les provinces du pays.

Sans être exhaustifs, les rapports établis sur 13 provinces du pays, font état de 43 personnes tuées et 54 blessées qui sont réparties comme suit : *Bubanza (1tué-9blessés); Bujumbura Mairie (4tués); Bujumbura Rural (5tués);Cankuzo (8tués-7blessés) ; Cibitoke (1tué - 5blessés); Gitega (2tués-1blessé); Kayanza (11tués – 6blessés); Kirundo (1blessé); Muramvya (1blessé); Muyinga (4tués- 3blessés); Mwaro (4tués-16blessés); Ngozi (2tués - 2blessés); Ruyigi (1tué-3blessés).*

Il y a lieu de préciser que, dans les provinces Karusi, aucun cas de personne tuée ou blessée n'a été rapporté et que le présent rapport accuse l'absence des données des provinces Bururi, Makamba et Rutana.

Il ressort de ce rapport que la criminalité dans les provinces de Kayanza (11 personnes tuées)et Cankuzo (8 personnes tuées) attire une attention particulière. C'est en province de Kayanza qu'ont été découverts deux corps sans dans des rivières. Dans ce rapport, il ressort aussi que les pertes en vies humaines sont dues en grande partie aux assassinats ciblés ou aux meurtres pour des mobiles divers (politiques, actes de banditisme, litiges fonciers, règlements de compte...). Les principaux auteurs des crimes sont dans leur ordre d'importance décroissant : les civils, les inconnus et les groupes armés. Les moyens utilisés sont : les armes blanches, les fusils et les grenades.

II.2. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique

Province	Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes blessées
Bubanza	1	9
Bujumbura Mairie	4	0
Buja-Rural	5	0
Bururi	-	-
Cankuzo	8	7
Cibitoke	1	5
Gitega	2	1
Kayanza	11	6
Karusi	0	0
Kirundo	0	1
Makamba	-	-
Muramvya	0	1
Muyinga	4	3
Mwaro	4	16
Ngozi	2	2
Rutana	-	-
Ruyigi	1	3
Total	43	54

II.3. Tableau synthèse de la répartition des victimes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs

II.3.1. Personnes tuées

Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes tuées par les militaires	Nombre de personnes tuées par les policiers	Nombre de personnes tuées par les civils	Nombre de personnes tuées par les bandits ou les groupes armés	Nombre de personnes tuées par des inconnus
43	0	2	21	5	15

II.3.2. Personnes blessées

Nombre de personnes blessées	Nombre de personnes blessées par les militaires	Nombre de personnes blessées par les policiers	Nombre de personnes blessées par les civils	Nombre de personnes blessées par les bandits ou les groupes armés	Nombre de personnes blessées par des inconnus
54	0	5	42	6	1

II.4 Tableau synthèse de la répartition des victimes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par types d'armes utilisées.

II.4.1. Personnes tuées

Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes tuées à l'arme blanche	Nombre de personnes tuées par grenade	Nombre de personnes tuées par fusils	Nombre de personnes tuées suite à l'empoisonnement	Nombre de personnes tuées par des armes non identifiées
43	16	2	12	7	6

II.4.2. Personnes blessées

Nombre de personnes blessées	Nombre de personnes blessées par l'arme blanche	Nombre de personnes blessées par grenade	Nombre de personnes blessées par fusils	Nombre de personnes blessées par d'autres moyens
54	34	9	5	6

II.5. Tableau synthèse de la répartition des victimes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories des motifs.

II.5.1. Personnes tuées

Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes tuées suite au banditisme	Nombre de personnes tuées suite aux litiges fonciers	Nombre de personnes tuées suite au règlement de compte	Nombre de personnes tuées suite à des motifs inconnus
43	9	7	5	22

II.5.2. Personnes blessées

Nombre de personnes blessées	Nombre de personnes blessées suite au banditisme	Nombre de personnes blessées suite aux litiges fonciers	Nombre de personnes blessées suite au règlement de compte	Nombre de personnes blessées suite aux motifs inconnus
54	8	18	9	19

III. DES CAS DE VIOL ET DE TORTURE

II.1. Présentation générale

III.1.1. Du viol

La violence sexuelle en général et le viol en particulier sont deux phénomènes qui préoccupent la plupart des intervenants en matière des droits humains depuis longtemps. En dépit des efforts fournis par les uns et les autres, force est de constater que les améliorations en termes d'éradication de telles infractions ne sont pas encore perceptibles.

En effet, le constat amer qui se dégage est que la plupart de victimes n'osent pas dénoncer les malfaiteurs ni se plaindre devant la justice; ce qui constitue un handicap majeur aux efforts de lutte pour l'éradication de ce phénomène.

Au cours de ce mois de janvier 2013, le nombre de victimes a considérablement augmenté (30 cas) par rapport aux mois antérieurs.

Comme pour les cas d'atteinte à la vie, la province de Kayanza inquiète plus d'un en ce qui concerne le viol : 7 cas sur les 30 enregistrés dans tout le pays lui sont attribués. Nous pensons que des efforts particuliers devraient être concentrés pour relever le défi dans cette province où les violations des droits sont recrudescents.

Les quelques exemples ci-après montrent la complexité du phénomène:

- ✓ Le 02 janvier 2013, NIYONSABA Anick (4 ans) a été violée par BIMENYIMANA Emmanuel de la colline Gasenyi (Transversal 2) en Commune Buganda. Il a profité de l'absence de ses parents pour violer l'enfant. Le criminel a été arrêté et l'enfant a bénéficié des soins médicaux au Centre SERUKA de Bujumbura.
- ✓ Le 05 janvier 2013, IRANKUNDA Albertine (élève en 7^{ème} au Collège Communal Nyamitanga) a été violée par NTAHOBATAVUGA Amani de la colline Ndava-Village en Commune Buganda qui l'a entraînée dans sa boutique et l'a violée. Le criminel a été arrêté et le dossier se trouve au parquet de Cibitoke.
- ✓ BAHATI Placide (38 ans), infirmier au centre de santé de Kivyuka aurait violé une écolière de la 5^{ème} année primaire NIRAGIRA Sylvane (14 ans). Selon les sources sur place, la victime avait l'habitude d'aller chez Placide et ce dernier était suspecté par ses voisins. Il sera attrapé le en flagrant délit le 07 janvier 2013.
- ✓ Le 10 janvier 2013, Aimable UWIMANA (professeur au collège Musigati) a été surpris en flagrant délit par les policiers entrain de violer son élève de la classe de 7^{ème} année KEZAKIMANA Emeline (16 ans). Le scandale se déroule dans un ménage qui se trouve à 50 mètres du Collège vers 10 heures. Selon les sources sur place, la victime avait demandé la permission de rentrer chez elle pour des raisons de santé et le présumé violeur l'aurait rejointe dans sa chambre.

Pour ces deux derniers cas, les présumés auteurs de viol ne sont pas poursuivis par la justice à l'heure actuelle.

III.1.2. De la torture

S'agissant de la torture, les chiffres à notre disposition montrent que cette pratique est en train de disparaître. Toutefois, le mois de Janvier 2013 affiche des données inquiétantes : le nombre de victimes est allé jusqu'à 14 cas alors que les données des mois antérieurs affichaient une véritable tendance à la disparition de la pratique.

Nous pensons que les visites régulières des cachots pourraient contribuer à identifier les cas de torture et faire un plaidoyer pour que les auteurs soient punis conformément à la loi. Ces visites sont une voie à emprunter pour éradiquer à jamais de tels actes inhumains.

Au cours de Janvier 2013, nous constatons que ce phénomène s'est beaucoup amplifié dans la province de Ruyigi à laquelle 12 sur 14 cas de torture et de traitements inhumains et dégradants enregistrés dans tout le pays sont attribués.

Les quelques exemples des lignes suivantes montrent que la torture reste encore une pratique à la portée de certains policiers même en dehors de leur milieu professionnel et selon les

rapports de nos observateurs dans cette province de Ruyigi, la torture se fait surtout pendant la nuit, dans diverses circonstances dont nous relatons ici certaines:

✓ Dans la nuit du 23 décembre 2012 en commune BWERU, NZOKIRANTEVYE Ferdinand et NDARUZANIYE Rémy de la colline de NKANDA ont été sauvagement battus par le policier BAKANIBONA et le chef de position à KAYONGOZI pour leur faire avouer qu'ils détiennent une arme à feu.

✓ Le 26 Décembre 2012, BUZOYA Emmanuel, NIZIGIYIMANA et NDAYIZIGIYE J. Marie ont été tabassés par le chef de poste de BUTEZI OPP1 SINZUMUSI Égide. L'on voulait leur faire avouer que ce sont eux qui ont volé le bois de chauffage de la Police. Des traces de torture sont restés longtemps visibles sur les corps des victimes qui ont été battus à coups de gros morceaux de bois au niveau du ventre, de dos, bref, au niveau de tout le corps. NDAYIZIGIYE J. Marie en est arrivé à vomir du sang et le lendemain, les tortionnaires l'ont relâché craignant qu'il ne meure entre leurs mains.

✓ En date du 26 Décembre 2012 aux environs de minuit, en commune de KINYINYA, BIGENAKO Venant et NIYONKURU Percy de la colline de KARINDO ainsi que NYANDWI Venant de la colline de KIGANGABUKO ont été arrêtés par le commandant du camp KINYINYA, le capitaine de la position KIGANGABUKO, le chef de poste de police KINYINYA et l'Administrateur communal.

Ils ont été conduits à la position militaire de KIGANGABUKO où ils ont été sérieusement battus à coups de gourdins avant de se voir fracturer les bras, les poignets et les doigts l'un après l'autre, pour leur faire avouer qu'ils détiennent des armes à feu.

✓ Le 1^{er} janvier 2013 vers 4 heures du matin, RUGONUMUGABO Daniel (26 ans), fils de NTAMIKORO Juvénal et de NAHIMANA Donatille, résident actuellement en commune Gihanga V6 a été torturé par des policiers du Groupement Mobile d'Intervention Rapide (GMIR). Selon les sources sur place, la victime était dans une soirée dansante organisée par des jeunes dans une buvette appelée communément « TATA ». Quand elle est sortie pour prendre un peu d'air à l'extérieur, les policiers qui étaient à l'entrée du cabaret l'ont pris par la chemise et ont commencé à le battre très sérieusement à coups de cross de fusils avant de le ligoter. Il a ensuite reçu des coups de bottines et de bâtons. Blessé au niveau de la tête et l'une de ses dents cassée, il a été par après conduit au cachot pour être transféré deux jours après, à la prison Bubanza. Il a été accusé d'avoir outragé les policiers qui gardaient l'entrée de la buvette.

✓ Le 03 janvier 2013, SABUGUHA Nestor (23 ans) été arrêté par des militaires de la position KIGANGABUKO en commune KINYINYA. Accusé de détenir illégalement des armes, il aurait passé la nuit sous les coups de fouet intenses de la part du capitaine BIBANZA et de deux autres militaires dont un certain MWARABU et son ami surnommé « Tête » .

✓ Dans la nuit du 07 janvier 2013, au cachot de la commune de BUTAGANZWA, VYAMUNGU Célestin et TUYIZERE Prosper ont été sauvagement battus par des policiers et des militaires de la position BUTAGANZWA qui les gardaient. Deux jours après, ils ont été relâchés sans que les tortionnaires soient traduits en justice. Ils étaient accusés de bizutage à l'égard des nouveaux retenus.

✓ En date du 15 janvier 2013, à la position de police KINYINYA, Adelin MANIRAKIZA a été soumis aux fouets par le chef de poste Kinyinya, Monsieur CISHAHAYO Jean Bosco. Le commandant du camp KINYINYA, le chef de poste de police KINYINYA et l'Administrateur communale de KINYINYA étaient impliqués dans ces actes de torture.

III.2. Tableau synthèse de la répartition par commune des victimes de viol et de torture

Province	Nombre de victimes de viol	Nombre de victimes de torture
Bubanza	2	1
Bujumbura Mairie	0	0
Bujumbura Rural	0	0
Bururi	-	-
Cankuzo	0	0
Cibitoke	2	1
Gitega	1	0
Kayanza	7	0
Karusi	-	-
Kirundo	2	0
Makamba	-	-
Muramvya	4	0
Muyinga	6	0
Mwaro	2	0
Ngozi	1	0
Rutana	-	-
Ruyigi	3	12
Total	30	14

III.3. Tableau synthèse des auteurs de viol et de torture

Catégories	Nombre d'auteurs de viol	Nombre d'auteurs de torture
Agents de l'administration	0	1
Agents policiers	1	11
Militaires	0	2
Groupes ou bandits armés	2	0
Civils	23	0
Inconnus	4	0
Total	30	14

IV. DE LA SITUATION CARCERALE

IV.1. Présentation générale

Au cours du mois de Janvier 2013, quelques visites des cachots et des établissements pénitentiaires ont été effectuées. Au cours de ces visites, nos observateurs des droits humains ont fait les constats :

- Presque partout dans le pays, les cachots des communes regorgent d'un grand nombre de retenus et l'irrespect des délais de garde à vue a été noté dans plusieurs cachots.
- Les effectifs de 6 prisons seulement à savoir celles de Bururi, Rumonge, Muyinga, Ngozi – Femmes, Rutana et Ruyigi s'apparentent aux normes de la capacité d'accueil. Cette situation est contraire dans les autres prisons où l'on a une surpopulation allant du simple au triple par rapport à la capacité d'accueil des établissements pénitentiaires.

Cette diminution sensible des effectifs est, certes, le résultat de la mise en application des mesures d'allègement prises par le Président de la République et le Ministère de la Justice depuis le mois de Juin 2012. Nous espérons que cette diminution va continuer à se faire sentir jusqu'à atteindre toutes les maisons de détention afin que l'amélioration des conditions de détention et le respect des normes soient une réalité au Burundi.

Pour arriver à cette situation, il faudra que les détentions soient toujours suivies des procès rapides, bien sûr dans le respect des procédures légales, afin que seuls les condamnés soient maintenus en prison et que les non coupables soient relaxés. Il faudra aussi que les condamnés qui ont déjà purgé le quart de leurs peines dans la stricte discipline bénéficient toujours d'une libération conditionnelle. Cela évitera la surpopulation que l'APRODH a tant décriée dans les lieux de détention et contribuera au respect des droits des détenus par l'amélioration des conditions carcérales.

IV.2. Situation carcérale dans les 11 prisons du pays au 31/01/2013.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Nourrissons		Evadés
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Bubanza	100	261	118	1	132	3	2	0	5	0	2	0	2
Bururi	250	139	88	4	35	6	1	0	5	0	0	0	0
Gitega	400	949	670	39	192	17	22	2	7	0	2	3	0
Mpimba	800	2191	1523	50	526	23	48	3	18	0	3	4	0
Muramvya	100	363	186	6	157	10	1	1	2	0	0	1	0
Muyinga	300	321	182	8	117	4	5	0	5	0	1	1	0
Ngozi (F)	250	63	0	29	0	33	0	1	0	0	4	0	0
Ngozi (H)	400	1078	574	0	494	0	6	0	3	1	0	0	6
Rumonge	800	430	109	4	296	14	4	0	3	0	1	1	0
Rutana	350	176	71	2	98	2	0	1	2	0	0	0	0
Ruyigi	300	371	216	9	132	7	6	0	1	0	2	0	0
Total	4 050	6342	3737	152	2179	119	95	8	51	1	15	10	8
			3737 + 152 = 3889		2179 + 119 = 2298		95 + 8 = 103		51 + 1 = 52		15 + 10 = 25		8

La population pénitentiaire est de 6 342 détenus + 25 nourrissons = **6 367**

Le total des prévenus est de 3 889 adultes + 103 mineurs = **3 992**

Le total des condamnés est de 2 298 adultes + 52 mineurs = **3 350**

V. DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE ET PSYCHOLOGIQUE- DE L'ORIENTATION

Au cours du mois de Janvier 2013, l'assistance psychologique et l'accompagnement juridique se sont poursuivis aussi bien au siège que dans les antennes. Alors qu'en général certains nécessiteux reçus avaient des problèmes relatifs aux conflits fonciers et aux violences domestiques, d'autres cherchaient de l'aide soit pour faire avancer les dossiers des membres de leurs familles en situation de privation de liberté, soit pour rédiger les plaintes à déposer dans les juridictions.

Tous ces justiciables ont été écoutés, des conseils suivant la nature de leurs problèmes ont été donnés et des orientations conséquentes leur ont été adressées. Enfin, pour des cas qui nécessitent un plaidoyer auprès des autorités judiciaires, les justiciables ont bénéficié d'un accompagnement juridique ou, le cas échéant, un suivi de dossiers.

Enfin, les observateurs des droits humains ont effectué des visites des lieux de détention pour faire l'écoute des personnes retenues ou détenues en vue de faire le plaidoyer en faveur de celles qui sont illégalement privées de liberté ou de mieux assurer le suivi de leurs dossiers.

Le travail d'écoute, de conseils, d'orientation et d'accompagnement des demandeurs de services a été réalisé de la manière suivante :

- *En Région Centre-Est :*

Ruyigi : 67 retenus dans les cachots de 3 communes (Ruyigi, Butaganzwa, Butezi) ; 54 Prisonniers ; 10 personnes reçues au bureau
Cankuzo : 50 retenus au cachot de la PJ Cankuzo, 8 personnes reçues au bureau
Gitega : 133 retenus dans les cachots des communes Gishubi, Bugendana, Makebuko, Ryansoro et Gitega/PJ ; 54 personnes reçues au bureau

- *En région Nord (Provinces Muyinga, Ngozi, Kirundo et Kayanza) :*

-32 justiciables

- *En Région Centre-Ouest (Provinces Mwaro, Muramvya et Bujumbura Rural) :*

-13 justiciables ; 95 retenus dans les cachots

- *Au siège :* - 78 cas de gens avec des problèmes divers : conflits fonciers, la pension alimentaire, des problèmes d'emprisonnement, des dossiers judiciaires qui n'avancent pas...

VI. CONCLUSION

En faisant l'analyse de la situation des droits humains ayant prévalu au Burundi tout au long du mois de Janvier 2013, nous constatons que la situation sécuritaire est restée précaire, caractérisée par des cas de vol à mains armées, les mauvaises attitudes des Imbonerakure, des menaces d'attaques ou des navettes des bandes armées, des assassinats ciblés et des règlements de comptes avec usage d'armes. Cela n'a pas manqué de troubler la sérénité de la population.

Au point de vue judiciaire, la cour suprême a rendu son verdict concernant le dossier Ernest MANIRUMVA le 25 janvier 2013. Le procès s'est soldé par l'acquittement de l'un des prévenus et la condamnation d'autres à de lourdes peines. Cependant, le grand public s'interroge encore sur le fait que les personnalités visées par les différentes enquêtes ayant été commanditées sur l'assassinat du Vice-Président de l'OLUCOME n'ont jamais été interpellées par la Justice pour être entendus dans ce procès qui vient de durer plus de 3 ans.

Dans cette même rubrique, l'affaire du journaliste de la radio ISANGANIRO et correspondant de la radio RFI, Hassan RUVAKUKI et 22 coaccusés a été tranchée en date du 08 janvier 2013. Après la requalification des faits, RUVAKUKI Hassan a été condamné à 3 ans de SPP tandis que les coaccusés ont écopé des peines allant de trois ans de servitude pénale à la prison à vie en passant par la peine de 20 ans de prison.

Le procès n'a pas été mal accueilli par la défense et les confrères journalistes qui s'attendaient à la libération de Ruvakuki.

En ce qui concerne les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique, le nombre de victimes a encore une fois augmenté. Cela devrait interpeller les services de sécurité et ceux de la justice, afin qu'elles redoublent de vigilance pour mettre la main sur les criminels et les conduire sur la barre.

La situation carcérale reste encore préoccupante dans un bon nombre d'établissements pénitentiaires, en dépit des améliorations perceptibles dans certains autres depuis la mise en application des mesures de désengorgement des milieux carcéraux décrétées par les Hautes Instances de la Justice au mois de Juin dernier. Au total, 6 prisons sur les 11 que compte le pays répondent aux standards internationaux avec des effectifs inférieurs ou légèrement supérieurs à la capacité d'accueil initiale.

Enfin, l'APRODH espère une situation des droits humains toujours meilleure et autant qu'elle demande aux autorités judiciaires de redoubler de vigilance, autant l'Association va poursuivre sa mission d'observation des droits humains à travers tout le pays et rester à l'écoute de tous ceux qui souhaitent voir les populations évoluer dans la paix et de la justice sociales.
